



LES BAREMES

Quotidiens départementaux

Recommandation de 0,7% - année 2010 (*) Augmentation 0,70%

Valeur du point 15,8581 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 647,37 €
Rédacteur en chef adjoint	190	3 013,04 €
Chef de service	160	2 537,30 €
Secrétaire de rédaction	140	2 220,14 €
Chef de centre	140	2 220,14 €
Reporter 2e échelon	135	2 140,85 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 061,56 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 061,56 €
Reporter 1er échelon	125	1 982,27 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 902,98 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 902,98 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 902,98 €
Rédacteur polyvalent	120	1 902,98 €
Rédacteur 2e échelon (**)	115	1 823,69 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 744,40 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 744,40 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 744,40 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 585,81 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 427,23 €

Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.

(*) recommandation rendue obligatoire au 31 mai 2011

(**) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.